

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

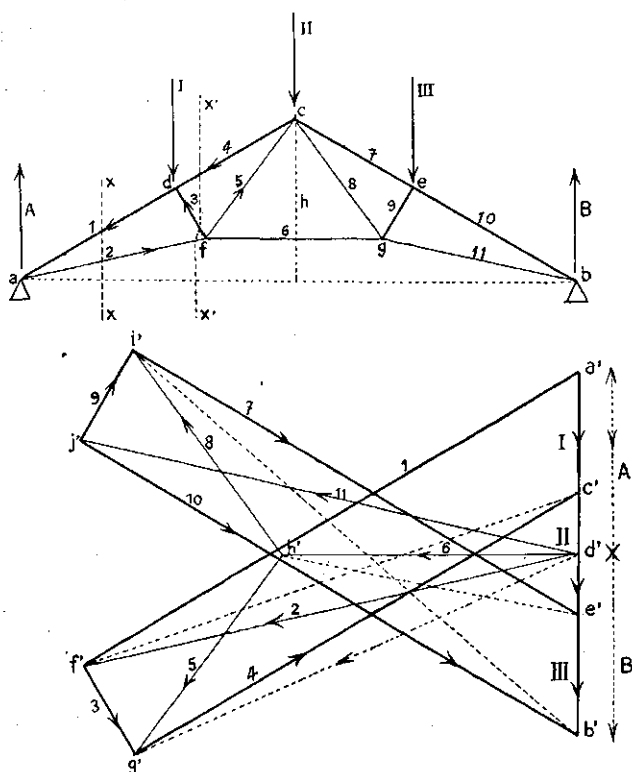
ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

Résistance et Stabilité

DES CONSTRUCTIONS



Nous dirons aujourd'hui quelques mots sur une méthode très simple, qui s'applique aux cas examinés précédemment, dans lesquels nous avons supposé que les forces agissantes étaient concentrées aux nœuds de la poutre. Nous admettrons, en outre, que ces forces sont constantes.



Considérons la ferme abc , composée de deux poutres symétriques afc et cgb , formant deux systèmes triangulés de part et d'autre de l'axe vertical h .

Des charges égales I, II, III étant appliquées aux nœuds d, e, c , les réactions aux appuis supposés de niveau sont égales et l'on a :

$$A = B = \frac{I + II + III}{2}$$

La méthode que nous avons en vue consiste à déterminer la résultante des forces connues agissant en chaque nœud et à décomposer cette résultante suivant les éléments de la poutre aboutissant au nœud considéré. Les forces intérieures dans chacun des éléments seront ainsi déterminées, puisqu'elles sont égales et de signe contraire aux composantes des forces agissant dans les directions correspondantes.

Pour bien comprendre le principe dont il s'agit, considérons en premier lieu le nœud a où se coupent les deux éléments 1 et 2 du triangle de gauche. Cette force est équilibrée par les forces intérieures (1) et (2) développées dans ces éléments. C'est-à-dire que lesdites forces intérieures font équilibre aux composantes de A et sont par suite égales et de signe contraire à celles-ci.

C'est l'épure de la décomposition des différentes forces connues,

agissant aux divers nœuds, suivant les éléments correspondants, qui constitue le but de cette étude.

Commençons par porter, sur la verticale $a'b'$, à la suite les unes des autres, les trois charges égales $a'c', c'e', e'b'$. Pour opérer la décomposition de la réaction d'appui A , représentée par la longueur $\frac{a'b}{2} = a'd'$, menons par a' la parallèle $a'f'$ à la membrure

1,4 et par d' la parallèle $d'f'$ à l'élément 2 de l'armature ; ces deux parallèles se coupent en f' .

Dans le triangle des forces $a'd'f'$, le côté $a'd' = A$ est la résultante des composantes représentées par les côtés $a'f'$ et $d'f'$. Ces composantes sont dirigées suivant les flèches de direction contraire à celle de la résultante. Enfin, les forces intérieures développées dans les éléments 1 et 2 sont égales et de sens contraire à ces composantes.

En reportant les flèches dans le sens voulu sur les éléments 1 et 2, on voit que la force 1 exerce une pression de droite à gauche sur la section xx , cette pièce est donc soumise à la compression ; au contraire, la force 2 exerce son effort à droite de la même section et la pièce correspondante est soumise à la traction.

La construction graphique permet de voir que plus la ferme sera surbaissée, pour une même portée, et plus les efforts (1) et (2) seront considérables, le point de rencontre des côtés $a'f'$ et $d'f'$ du triangle des forces tendant à s'éloigner de plus en plus de la base $a'c'$.

Nous considérerons maintenant le nœud suivant et nous choisirons de préférence le point d où se coupent les quatre forces $I, 1, 3, 4$, dont les deux forces I et 1 sont connues, et non le point f où s'exercent quatre forces dont une seule est déterminée.

Les deux forces connues 1 et I étant représentées sur notre épure en $a'c'$ et $a'f'$, il suffira de joindre $c'f'$ pour obtenir leur résultante. Comme cette dernière doit faire équilibre aux efforts développés en 3 et 4, nous déterminerons ces derniers en décomposant ladite résultante suivant ces directions respectives et pour cela nous mènerons les parallèles $c'g'$ et $g'f'$ respectivement aux éléments 4 et 3.

On voit donc que l'élément 4 soumis à la force $c'g'$ est comprimé, ainsi que l'élément 3 où s'exerce la force $f'g'$. En définitive, la membrure supérieure et la contre-fiche sont soumises à la compression, tandis que les tirants doivent résister aux efforts de traction.

Au point f se croisent quatre éléments dont deux, savoir les éléments 2 et 3, sont le siège d'efforts déjà déterminés. La résultante de ces forces est $g'd'$. Formons le triangle $g'h'd'$, en menant $g'h'$ parallèle à l'élément 5 et $d'h'$ parallèle au tirant 6 et nous obtiendrons les deux composantes cherchées $h'd'$ et $g'h'$.

La poutre de droite étant absolument symétrique de la première, il est évident que les efforts développés dans chacun des éléments correspondants sont les mêmes. On peut toutefois, à titre de vérification, déterminer directement ces efforts.

Au sommet c , s'exercent la charge II , les deux forces connues (4) et (5) et les deux efforts développés en 7 et 8 que nous avons à déterminer. Suivons sur l'épure le contour $e'c' = II$, $c'g' = (4)$, $g'h' = (5)$; ce périmètre se ferme par la droite $h'e'$ qui n'est autre que la résultante des trois forces considérées. Sur $e'h'$ nous construirons le triangle $e'c'h'$ en menant $e'i'$ et $h'i'$ respectivement parallèles aux éléments 7 et 8 de la poutre considérée.

Il est facile de voir sur l'épure que la droite $e'i'$ est égale à la droite $c'g'$ et de même que $g'h' = h'i'$, comme cela devait être.

Au point e , nous avons à considérer la résultante des forces connues 7 et III qui doit être décomposée suivant les composantes 10 et 9. La résultante de 7 et III est donnée par la ligne $c'b'$ et les composantes cherchées s'obtiennent en construisant le triangle rectangle $b'j'i'$.

On voit de même que le côté (10) est égal au côté (1) relatif à la poutre de gauche et $j'i' = g'f'$, par suite de la symétrie complète de l'épure.

Si nous passons maintenant au point g , nous prendrons d'abord la résultante des forces connues 6, 8 et 9, en fermant le contour $d'h'$, $h'i'$, $c'j'$ par le côté $j'd'$ qui donne la force cherchée (11).

Enfin la force (11) combinée avec la force (10) déjà déterminée doit reproduire la réaction B représentée par $b'd' = d'a'$, ainsi qu'il résulte de la construction même du triangle $d'j'b'$.

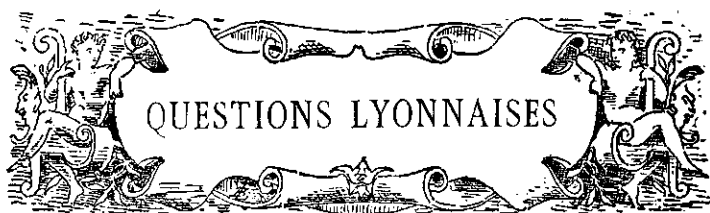
D'une manière générale, on remarque que les intensités des efforts agissant dans chacun des éléments de la poutre dépendent directement de la grandeur des charges I, II, III. En effet, si ces charges augmentent, les longueurs $a'c'$, $c'e'$, $e'b'$ qui les représentent vont en croissant; il en est de même de la réaction des appuis.

Si, par exemple, les charges augmentaient de telle sorte que la réaction en A se trouvât représentée par $a'e'$ au lieu de $a'd'$, il faudrait pour déterminer les efforts 1 et 2, mener par e' une parallèle à l'élément 2 et cette parallèle couperait la droite $a'f'$ bien au-dessous de f' . Tous les éléments de l'épure seraient ainsi augmentés comme cela paraît d'ailleurs évident.

On conçoit, d'autre part, que l'on pourrait tracer l'épure des divers efforts, en suivant un ordre différent de celui que nous avons suivi dans cette étude. Toutefois la construction aurait été moins simple et l'épure n'aurait pas présenté la même symétrie et la même clarté.

Nous appliquerons encore cette méthode à une ferme plus complexe, comportant des systèmes multiples triangulés.

DYNAMIS.



APRÈS LE CIRCUIT DE L'EST

Après le Circuit de l'Est, qui nous a permis d'applaudir les magnifiques exploits de nos aviateurs, ne devons-nous pas espérer pour notre région une épreuve analogue. Trop souvent, nos intéressantes provinces du Sud-Est ont été tenues en dehors des grandes épreuves sportives.

Ni l'agrément, ni le pittoresque ne manquent cependant dans nos régions : allant des glaciers des grandes Alpes aux cimes sévères du Plateau Central, elles présentent les aspects les plus variés et les plus susceptibles de charmer et de retenir le touriste.

Pourquoi donc ne pas organiser pour nos hardis aviateurs le Circuit du Sud-Est, certainement plus varié et plus instructif que le Circuit de l'Est.

Les étapes pourraient en être les suivantes :

- 1^{er} jour : Lyon-Vichy (traversée des monts du Lyonnais et du Forez) ;
- 2^e — Meeting de Vichy ;
- 3^e — Vichy, Puy-de-Dôme, Royat, Clermont.
- 4^e — Clermont, Saint-Etienne (monts du Forez) ;

- 5^e jour : Meeting de Saint-Etienne ;
- 6^e — Saint-Etienne, Grenoble (traversée du mont Pilat) ;
- 7^e — Grenoble, Voiron, Chambéry, Aix-les-Bains (traversée du mont de l'Epine) ;
- 8^e — Meeting du Bourget (près d'Aix et de Chambéry) ;
- 9^e — Aix-les-Bains, Annecy, Chamonix ;
- 10^e — Chamonix, Genève ;
- 11^e — Meeting de Genève ;
- 12^e — Genève, Lyon ;
- 13^e, 14^e et 15^e jours : Trois jours de meeting à Lyon, et clôture du Circuit.

Ce Circuit de quinze jours serait particulièrement intéressant pour les pays traversés ; il comprendrait presque à chaque étape la traversée d'une chaîne de montagnes, autrement importantes que celles rencontrées de Troyes à Nancy ou Mézières ; joignant le Puy-de-Dôme et Chamonix, il s'avancerait au cœur du massif central et des Alpes, en même temps qu'il rencontrerait nos diverses stations thermales ou alpestres.

Il se terminerait à Lyon, après un meeting de trois jours qui permettrait d'applaudir les vainqueurs et aurait sûrement plus de succès encore que la Semaine d'Aviation de ce printemps, si présente aujourd'hui à l'esprit.

Le Circuit aurait deux étapes pour un meeting, jour de repos, en attendant le jour prochain où chaque jour pourrait avoir son étape.

Pour augmenter l'intérêt de l'épreuve et rendre celle-ci plus pratique, il faudrait classer en premier lieu les aviateurs qui emmèneraient des passagers ; de plus, il ne faudrait placer aucun repère, oriflamme ou autre, à part les points de contrôle ou d'arrivée ; chaque concurrent devant se diriger par ses propres moyens et suivant la route qui lui semblera préférable.

Nous espérons qu'il se trouvera parmi nos concitoyens assez d'initiative pour mener à bien un pareil projet qui, en dehors de l'intérêt sportif, ne manquerait pas d'attirer dans notre région une foule d'étrangers.

A. PALLIÈRE.

UN EMBELLISSEMENT DE LYON

par l'aménagement du rocher des Chartreux

L'article que contenait, sous ce titre, notre numéro du 16 août, nous a valu, de la part de certains de nos lecteurs, une série d'appréciations favorables au projet conçu par M. Ph. Rivoire. Nous retenons particulièrement l'idée d'un de nos correspondants, proposant de compléter ce projet en installant à la base du rocher, dans ce qu'il appelle avec à-propos le « champ des pavés », la fontaine Bartholdi, très mal placée sur la place des Terreaux, où elle masque absolument l'entrée du passage. Il fait remarquer que les quais Pierre-Scize et Saint-Vincent ne manquent pas de pittoresque, et que la fontaine Bartholdi, faisant face à l'Homme de la Roche, ajouterait pour les étrangers à l'attrait du quartier. Et il conclut : « La fontaine Bartholdi, adossée au jardin des Chartreux, contre le rocher au fond du champ des pavés, ferait un merveilleux effet ; de chaque côté, des escaliers conduiraient au rond-point central du jardin ; à cet endroit, on placerait le monument Pierre Dupont, perdu dans le square sud du jardin, et apprécié seulement des bonnes femmes du quartier, qui viennent laver leur linge dans le petit bassin d'eau claire. Et, cachant la laideur des murs de refend par des arbres qui entoureraient le champ des pavés, on aurait là un monument qui dépasserait en beauté la fontaine Sainte-Marie, à Rouen, et qui contribuerait à l'embellissement de notre bonne ville de Lyon. » Nous reconnaissons que les deux projets se complétant ainsi méritent d'être étudiés, et nous sommes convaincus que leur réalisation serait hautement appréciée.

A PROPOS DES HOTELS DE VILLÉGIATURE

DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE

Depuis la publication de mon récent article sur les hôtels de villégiature, j'ai reçu un volumineux courrier de lettres de tous genres, les unes protestant contre mon sévère pessimisme, les autres, en plus grand nombre, je dois le dire, m'encourageant à poursuivre ma campagne.

Parmi les premières, j'ai relevé une demande d'explications complémentaires, me mettant en quelque sorte au défi de préciser par des exemples déterminés ce qui, d'après moi, se passe dans la plupart de nos villes d'eaux et localités alpestres de séjour.

Je suis évidemment assez embarrassé pour répondre, car mon rôle n'est pas de faire de la réclame à rebours, ni de prendre à parti des gens honorables dont le principal tort est de ne pas avoir assez de compréhension des besoins réels de leur clientèle et de se confiner dans une routine qui n'est pas digne du peuple le plus civilisé de la terre ; bien au contraire, je voudrais pouvoir les encourager et leur montrer qu'il n'est pas si difficile que cela d'attirer sans grandes dépenses un flot croissant de visiteurs, pour le plus grand bien du pays et des intéressés eux-mêmes. Force m'est donc de rester dans des généralités.

Toutefois, et sans vouloir nommer aucune localité, je signalerai ce que j'ai pu voir personnellement, au cours du mois de juillet, dans une ville d'eaux des plus pittoresques.

Je n'insisterai pas sur le confortable des hôtels et dirai simplement en passant que, dans le mien, pourtant considéré comme un des meilleurs, la situation était bien telle que je l'ai décrite il y a quinze jours. En somme, il m'a été impossible de faire journellement ma correspondance d'affaires et encore moins d'écrire les articles que je voulais destiner à *La Construction Lyonnaise*, l'unique table de correspondance servant, dans le hall étroit donnant accès à tous venants, de réceptacle pour les colis de tous genres ou pour l'étalage des lettres à l'arrivée ; bien rares ceux qui pouvaient se frayer un coin pour expédier hâtivement quelques cartes postales.

Quant aux chambres, impossible d'en trouver une ayant une table non branlante et d'une grandeur suffisante. Bien entendu, en fait de confort, elles présentaient tous les inconvénients que j'ai relatés dans ma dernière critique, quoique le prix de pension soit comparativement des plus élevés.

Mais les services de l'établissement thermal et du casino n'étaient guère mieux installés ; et, d'autre part, il y régnait une insouciance qui ne pouvait guère nous faire apprécier des étrangers.

Pendant toute la durée de ma saison, soit trois semaines, les horloges sont restées gravement arrêtées à 9 heures, et je gagerais bien volontiers que le préposé au bon ordre de l'établissement ne s'est pas encore préoccupé de les faire fonctionner, quoique la question de l'heure soit des plus intéressantes pour des malades obligés de préciser la durée et le moment de chacune des phases de leur traitement.

Je signalerai aussi que, dans le couloir des pas perdus, il y a un tableau où l'on doit régulièrement afficher les dépêches de l'agence Havas et le cours de la Bourse ; c'est une attention délicate pour les baigneurs qui désirent suivre les événements. Mais, une dépêche de la dernière heure reste parfois, seule, affichée pendant plusieurs jours ; de même, je pouvais consulter les fluctuations qu'avaient subies les valeurs la semaine précédente ! Je pourrais même citer des stations où le tableau des dépêches est complètement vide ou garni par des vues photographiques.

Au casino, on était censé pouvoir prendre connaissance d'une série de périodiques. C'eût été fort bien, si l'on avait mis les journaux à la disposition du public au fur et à mesure de leur arrivée. Or, il n'en était généralement pas ainsi

pour les illustrés, qu'un haut personnage de la maison gardait sans doute par devers lui avant de les envoyer en lecture, au lieu de les faire remettre le jour même de leur arrivée.

Inutile de dire que, dans ce casino, les tables destinées à la correspondance étaient des plus rares et n'avaient, généralement, pas de papier à lettres quand on en désirait : c'est classique dans notre beau pays de France.

Comme dans cette localité les terrains à bâtir n'existent pas, et pour cause, les propriétaires actuels des immeubles possédant presque tous les alentours et voulant peut-être éviter la concurrence, ce qui est un mauvais calcul lorsqu'on est ainsi conduit à refuser du monde aux moments d'affluence et à perdre pour l'avenir de nouveaux clients, des améliorations ne seront possibles que lorsque l'Administration et les hôteliers se décideront à transformer leurs plus ou moins vieilles mesures.

Arriverons-nous à secouer la torpeur des intéressés, qui ne veulent sans doute considérer que le temps présent en s'efforçant, sans songer à l'avenir, de tirer immédiatement le meilleur parti possible des poussées estivales ? En tout cas, il faut essayer, en leur montrant bien qu'ils seraient les premiers à bénéficier des améliorations que présenterait la réalisation de nos vœux.

La Construction Lyonnaise reviendra, du reste, sur la question, en précisant, au point de vue pratique, la possibilité de faire un pas en avant dans la voie du progrès.

SINÉD.

UNE MAISON DE RAPPORT EN BÉTON ARMÉ

Actuellement on peut voir s'élever, au coin du quai Jayr et de la rue de Saint-Cyr, une construction aussi intéressante qu'originale. Commencée à peine depuis deux mois, elle sera finie, quant au gros œuvre, le mois prochain. C'est dire que les travaux s'exécutent rapidement et qu'un étage, plancher compris, se superpose au précédent en une semaine.

A la vérité, ce n'est pas la première fois que le béton armé est employé à Lyon à l'exclusion de tout autre matériau. L'an dernier, une partie des magasins des Galeries Modernes, cours Gambetta, a été construite de cette façon. Mais c'est la première maison de rapport où l'on utilise les ressources variées de la pierre artificielle.

Une maison composée seulement d'un rez-de-chaussée et d'un étage occupait un emplacement assez restreint entre les deux voies, face à un très vaste carrefour sillonné par les tramways qui suivent parallèlement la Saône. Il y avait donc assez d'air et de lumière pour entasser des étages les uns au-dessus des autres, sans porter préjudice aux maisons voisines, sans crainte de subir gêne de leur part, puisqu'il n'en existait pas. La valeur du terrain augmentant de plus en plus, il convenait de l'employer le plus utilement possible. A ces données du problème s'en ajoutaient d'autres : la surface étant limitée, on devait s'ingénier à l'accroître. Par suite de ces considérations économiques, le béton armé était tout indiqué. C'est pourquoi le plan de l'ingénieur du bureau Hennebique, M. Blazin, fut adopté par les architectes, MM. Cateland, et confié pour la réalisation à MM. Grangette frères.

Après avoir consolidé la maçonnerie des fondations et s'être assuré que le terrain était capable de soutenir une telle charge, des semelles et des colonnes en béton armé furent placées au-dessus des murs déjà existant, à l'effet d'obtenir divers encorbellements à partir du second étage. Ainsi de vastes bow-windows s'avancent de 1 m. 20 sur le quai et sur la place, de 1 mètre sur la rue de Saint-Cyr, en conformité des règlements de voirie. Le calcul permet d'apprécier la place gagnée. De plus, si l'on tient compte de l'épaisseur des murs, réduite à 20 centimètres, le résultat apparaîtra

merveilleux, d'autant plus que ni la solidité, ni l'isolation du froid et du chaud ne se trouvent pour cela amoindries. Des expériences réalisées à Paris et ailleurs prouvent le contraire.

Non décrire le détail de l'entreprise, seulement signaler ce qui est tenté ; voilà mon désir. Du reste, on est en cours d'exécution, je le répète ; en cette occurrence, il faut me contenter de quelques remarques.

Certains poteaux, reposant en des points désignés sur les murs de l'ancienne maison, supportent le plancher de l'étage supérieur, et il est curieux de savoir qu'ils servent aussi à l'écoulement des eaux, comme ils pourraient servir aux canalisations de chauffage et d'éclairage. On n'a qu'à le prévoir dans la confection ; cela est particulièrement facile. Des briques creuses, par suite isolantes, à cause de la couche d'air emprisonné, faisant corps avec le béton des murs (système Poyet), revêtent l'intérieur. Elles servent au coffrage. Dans le cas présent, on a préféré pour l'extérieur le coffrage en bois. Chaque étage s'élève complètement, murs avec leurs ouvertures et plancher, indépendant du suivant, mais avec des liaisons telles que la solidarité de l'ensemble est acquise. De cette façon, le gratte-ciel lyonnais, d'une hauteur d'une trentaine de mètres, puisqu'il comprend sept étages, est un véritable monolithe. La décoration n'a pas été négligée ; on la trouvera simple, élégante, pourvue d'un cachet artistique. L'escalier, en béton armé également, aurait dû se faire en même temps que les murs ; c'eût été rationnel et plus commode, mais pour des raisons spéciales on y reviendra après coup. La maison mitoyenne s'exhausse aussi, cette dernière au moyen du mâchefer ; ceci explique cela. En outre, l'escalier sera commun aux deux maisons, quoique, construites par le même architecte, elles appartiennent à des propriétaires différents.

A. TUOTIOP.

VANDALISME MODERNE

(« CARNET D'UN SAUVAGE » du Journal.)

Je reçois d'Amiens une très jolie photographie, représentant un véritable bijou, qu'on appelle la Maison du Sagittaire.

Or, cette maison va être démolie.

Pourquoi ?

Pour agrandir un magasin de nouveautés.

Tout le siècle est là dedans. Vous comprenez qu'il est beaucoup plus important de vendre des caleçons et des chemises de flanelle que de conserver l'œuvre la plus exquise des artistes du moyen âge et de la Renaissance. Félicitons-nous que notre hôtel de Cluny ne soit pas voisin d'un grand bazar. Autrement, il ne tarderait pas à être remplacé par un beau bâtiment neuf, merveilleusement agencé pour les expositions de blanc.

Celui qui m'écrit me demande ce que fait la Commission des Monuments historiques, ce que fait l'Etat, ce que fait la ville d'Amiens. Et il répond lui-même : « Rien. » Pour la ville d'Amiens, j'ignore ses ressources et l'intelligence de ses édiles. Je connais beaucoup de municipalités qui sont de leur temps, et qui n'hésitent jamais entre une œuvre d'art et un marché aux légumes. L'Etat, lui, augmente le tabac et fait saisir Balzac : il n'a pas le temps de s'occuper d'autre chose. La Commission des Monuments historiques est impuissante, car, grâce à un bien brave homme, qui s'appelait Darboux, et qui mettait au-dessus de tout le respect de la propriété, elle n'a aucun moyen d'empêcher le propriétaire d'un magnifique édifice de le démolir, s'il lui plaît. Il y a une loi qui condamne le monsieur qui met le feu à sa maison ; il n'y en a pas pour protéger Chenonceaux ou Chambord, s'il prenait fantaisie à ceux qui possèdent ces châteaux de mettre des usines à la place. C'est le progrès ?

Il ne reste qu'à suivre le conseil de mon correspondant,

et à poser sur l'endroit où fut la gracieuse façade un écriteau portant cette inscription :

« Construite par les artistes du xv^e siècle ; démolie par les vandales du xx^e. »

Mais ce que cela leur sera égal !

Henry MARET.

CONCOURS

LONS-LE-SAUNIER

AGENT VOYER

Le 26 septembre 1910, il sera ouvert en l'hôtel de la préfecture, à Lons-le-Saunier, un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer auxiliaire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la préfecture du Jura et au ministère de l'Intérieur (service vicinal), rue Cambacérès, 7, Paris.

TOULON

APPONTEMENTS EN BÉTON ARMÉ

Un concours sera ouvert à l'arsenal de Toulon (Var), pour la construction de cinq appontements en béton armé et d'un épi protégeant ces ouvrages. Les personnes désirant prendre part à ce concours en adresseront la demande au Directeur des travaux hydrauliques, à l'arsenal. Dans le cas où leur demande serait accueillie, elles seront avisées ultérieurement de la date et des conditions du concours.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décision approbative.

Par décret du 20 août 1910, M. le Président de la République a approuvé la soumission de M. Gilardi en vue de l'exécution de travaux de serrurerie au Conservatoire de musique.

Expéditions et arrivages par les gares Lyon-Part-Dieu et Lyon-Guillotière.

Les commerçants et industriels sont informés que la gare de Lyon-Part-Dieu est, dès maintenant, ouverte à l'expédition et à l'arrivée des marchandises transportées en wagons-réservoirs, de l'ensemble des marchandises inscrites dans les tarifs spéciaux P. V., 7, 8, 9, 10, 11 et 12, et des marchandises désignées ci-après expédiées par wagon de 4.000 kilogrammes au minimum ou par wagon complet par le volume : *blanc de zinc*, bois propre à la teinture, *carreaux en faïence*, *céruse*, choux de garde, *minium de plomb et de fer*, phosphates, *pièces en acier ou en fer*, *ajustées ou non*, pour *barrières charpentes ou constructions*, potasses, soudes et *tuyaux en fonte*.

La gare de Lyon-Guillotière sera, elle aussi, apte à recevoir, dès maintenant, les *bois de charpente*, *poutres* et *madriers* ne dépassant pas 6 m. 50 de longueur, expédiés par wagon chargé à 4.000 kilogrammes au minimum ou par wagon complet par le volume.

Ecole spéciale d'Architecture de Paris.

Les examens d'admission à l'Ecole spéciale d'architecture (session de Paris) commenceront le 26 septembre courant. Les inscriptions seront reçues au siège de l'Ecole, à Paris, 254, boulevard Raspail (14^e), jusqu'au 21 septembre.

Comités de patronage des Habitations à bon marché du département du Rhône.

Dans sa récente session, le Conseil général du Rhône, ayant à élire le tiers des membres des Comités de patronage des

habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale institués dans le département du Rhône, l'un de douze membres pour l'arrondissement de Lyon, l'autre de neuf membres pour l'arrondissement de Villefranche, a désigné MM. GOURN, FAYS, Pierre ROBIN, conseillers généraux, et M. GILLET, membre de la Chambre de commerce, pour faire partie du Comité de l'arrondissement de Lyon, et MM. LACROIX, RUFFIER et DESVOIRS, conseillers généraux, pour faire partie du Comité de l'arrondissement de Villefranche.

M. Duquaire, à cette occasion, a renouvelé son vœu de voir se multiplier les maisons hygiéniques d'habitation à bon marché.

Subvention à la Société académique d'architecture.

Le Conseil général du Rhône a alloué 200 francs à la Société Académique d'Architecture de Lyon, pour les récompenses qu'elle décerne annuellement.

Un buste au Professeur Bondet.

Les élèves et les amis de feu le professeur Bondet, de la Faculté de médecine de Lyon, ayant ouvert une souscription, qui a produit plus de 7.000 francs, pour ériger un buste à sa mémoire, en ont confié l'exécution à M. Prost, sculpteur, prix de Rome.

Distinctions honorifiques.

Par décrets en date du 30 août, ont été nommés ou promus dans l'ordre du Mérite agricole : *Officiers*, MM. MICHEL, architecte-paysagiste à Besançon ; PONTIUS, architecte-paysagiste à Ecully (Rhône) ; *Chevalier*, M. GODARD, architecte-paysagiste à Beaulieu (Alpes-Maritimes).

Licence d'exploitation d'un brevet d'invention.

M. BEAMISH, titulaire du brevet d'invention n° 394252, du 11 septembre 1908, pour **Système de couverture pour bâtiments et autres applications**, désire s'entendre avec entrepreneurs susceptibles de s'intéresser à l'invention et d'en acquérir une licence d'exploitation.

Pour renseignements, s'adresser à M. J. Germain, ingénieur-conseil, Office de Brevets d'invention, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

Demande d'emploi.

Architecte lyonnais, fort constructeur actuellement établi à l'étranger, cherche place sérieuse à Lyon. Bonnes références. S'adresser au Bureau du Journal : P. G. 1910.

L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION

A LYON AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Peu de cités furent aussi favorisées que Lyon au point de vue de leur situation géographique. Arrosée par ses deux fleuves, serpentant au pied de collines dans le décor que lui font les dernières ramifications des Cévennes et le majestueux panorama des Alpes, l'ancienne capitale des Gaules a droit de se glorifier de sa situation incomparable, de la beauté de son site et du charme de ses environs (1).

Ville romaine, elle avait vu, sous les empereurs, ses cotéaux se couvrir de riches villas qui furent, au témoignage de Sénèque, sous le règne de Néron, anéanties par une pluie

(1) Voici dans quels termes Stendhal, dans ses *Mémoires d'un touriste*, s'exprime au sujet de Lyon : « ... Je suis monté sur la tour de l'église de Fourvière. La vue est admirable. La Saône paresseuse coule avec lenteur sur des rochers au pied de la colline ; au delà de la ville, du côté du Dauphiné, on aperçoit le Rhône impétueux qui vient se joindre à la Saône paresseuse à l'extrémité de la presqu'île de Perrache (au pont de la Mulas-tière) et l'entraîne avec lui... Au delà du Rhône et d'une plaine de huit à dix lieues, on aperçoit tout près de terre les sommets les plus élevés des montagnes du Dauphiné, et enfin, beaucoup sur la gauche, quand le temps est serein, et surtout après une pluie d'été, on a la vue du vénérable Mont-Blanc, dont le trapèze s'élève bien au-dessus des nuages » (1837).

de feu (an 48), « de telle sorte que les gens des campagnes, qui vinrent au matin vendre leurs denrées au marché n'en retrouvèrent pas trace ». Cité franque, ses monuments sont renversés par les Sarrazins (725). Le moyen âge la couvre de délicates habitations groupées autour de ses églises et de ses cloîtres, véritables écoles d'art, qui disparaissent au cours des siècles. Combien de ces monuments restent encore debout aujourd'hui ?

Il nous eût été loisible de reproduire les vestiges de ces temps-là, les spécimens de notre architecture romane offrant un rare intérêt avec l'église Saint-Martin-d'Ainay, couverte d'« imbrications » bicolores et de décorations à « billettes » ; la manécanterie du XI^e siècle, l'abside de la cathédrale Saint-Jean, le porche de Saint-Pierre et l'église Saint-Paul sont autant de remarquables monuments. Les habitations du XIII^e au XVI^e siècle, que nous possédons dans les anciens quartiers de la rive gauche de la Saône notamment, auraient pu nous fournir matière à un travail fort intéressant. Nous n'avons voulu nous attacher ici qu'à l'étude des XVII^e et XVIII^e siècles, dont nous présentons les monuments notables et parfois de simples détails empruntés aux maisons de particuliers.

En 1600, malgré les irréparables ravages commis, au siècle précédent, par le baron des Adrets et ses bandes, la physionomie de Lyon avait encore conservé un caractère fort pittoresque.

L'entrée de la ville, par la Saône, offrait un aspect des plus riants. Glissant, lente, au pied du vieux château-fort de Pierre-Scize, la rivière en reflétait les murailles crénelées ; gardien vigilant à travers les siècles, l'antique manoir des archevêques de Lyon, juché sur son rocher à pic, dominait la cité. En arrière, les courtines, interrompues de distance en distance par les tours, se profilaient sur les hauteurs. À gauche, l'ancien fort Saint-Jean et les remparts de la colline Saint-Sébastien défendaient la ville vers le nord.

Deux haies de maisons inégales et d'aspects divers bordaient la Saône, la plupart d'entre elles suspendues en encorbellement au-dessus de l'eau, semblaient s'être avancées pour y contempler leur image.

Point de quais, les nécessités de la défense, restreignant le front des remparts, contraignaient les constructeurs à utiliser tout espace demeuré libre et à créer ces surplombs qui apportaient tant de charme et d'originalité aux maisons d'autrefois qui,

*Sans ordre et sans alignement,
Alors poussaient au bord des rues,
Dans l'imprévu le plus charmant,
Tantôt creuses, tantôt ventruës.*

De là ces grappes d'habitations accrochées au-dessus de l'eau ou flanquées aux arches des ponts, comme on pouvait en voir sur notre ancien pont de Saône.

Les églises échappées à la dévastation émergeaient au-dessus des habitations ; la vénérable cathédrale profilait ses clochers ajourés sur un décor de verdoyants coteaux. Au bas, la Saône, après avoir caressé le mur d'enceinte de l'abbaye d'Ainay, abrité d'arbres plusieurs fois séculaires, mêlait ses eaux aux flots impétueux du Rhône et se perdait avec lui dans un lointain de brumes légères.

L'extension de la ville se porta naturellement, tout d'abord, sur l'ancien tènement de l'abbaye d'Ainay, qui s'étendait depuis le confluent jusqu'au pont du Rhône et aux couvents des Jacobins et des Célestins. Ce vaste espace, à peu près dépourvu d'habitations, était égayé de bosquets d'arbres, de vergers et de jardins qui en occupaient la plus grande partie. C'est là que vont se faire particulièrement sentir les transformations des règnes de Louis XIII et de Louis XIV : des quais sévères, des rues animées, de somptueuses demeures vont bientôt remplacer les rives enchanteresses, les parterres fleuris où bourdonnaient les abeilles, les ombrages où les citadins venaient se reposer le soir.

Dès la première période de transformation du XVII^e siècle,

la place Bellecour est réservée, des rues sont tracées, des hôtels particuliers jalonnent ces alignements primitifs. On voit tomber les vestiges de l'enceinte fortifiée, du ^{xii}^e siècle, qui protégeait autrefois l'Abbaye ; le bastion, élevé, au ^{xvi}^e siècle, à la pointe de la presqu'île afin de préserver la ville d'une attaque possible des troupes de Charles-Quint, disparaît ; de nouveaux remparts s'élèvent, sous la direction d'habiles ingénieurs et architectes, la presqu'île en est entourée depuis la porte de la Barre du pont du Rhône jusqu'à la porte de Neuville, qu'on édifie sur la Saône ; puis, les constructions apparaissent.

En 1616, le père jésuite Etienne Martellange (1) présente aux recteurs de l'Aumône générale les plans de l'Hospice de la Charité, qui devra être édifié dans la partie orientale et méridionale de Bellecour, Pierre Picquet (2) est chargé de mettre ce projet à exécution en s'aidant des conseils de son premier auteur. Ces bâtiments couvraient un vaste quadrilatère avec des corps de logis limitant neuf cours, dont une seule, celle du milieu, était entourée de constructions sur les quatre côtés ; les huit autres présentant chacune un côté ouvert pour favoriser l'aération. L'ensemble de l'édifice, si l'on excepte les galeries couvertes à arcades, ne comportait aucune recherche décorative ; seule la chapelle, laquelle ne fut d'ailleurs achevée que plus tard, avait un certain caractère. Sans harmonie avec la nef, le clocher semble indépendant ; il fut édifié d'après les plans du célèbre cavalier Bernin (1598-1620), plans qui lui furent demandés lors de son passage à Lyon, à son retour en Italie ; une tour octogonale à deux étages en forme la partie supérieure et repose sur une assiette quadrangulaire, dont les écoinçons sont garnis de quatre torchères d'amortissement ; un lanternon terminal surmonte le dôme dont elle est couverte.

A l'ouest de la ville, l'entrepreneur général des ponts de France, Christophe Marie, jettant, en 1634, sur la Saône, un pont de bois en face de la place Bellecour et le palais archiépiscopal, reliait la ville nouvelle aux plus anciens quartiers, et la « colline de la prière » voyait s'élever de nouveaux couvents : les Minimes, en face de la Croix de Colle (1625), et les Ursulines, montée Saint-Barthélemy. Dans la partie basse, divers immeubles étaient relevés, soit dans le quartier de la Juiverie, soit dans la partie comprise entre la montée de Tirecul et la rue Pissetruye jusqu'à la porte Saint-Georges. Du côté opposé, vers l'est, le Rhône formait, avec ses eaux glacées et torrentueuses, une barrière qui paraissait infranchissable et qui ne permettait guère de soupçonner l'extension que, deux siècles plus tard, la ville prendrait sur les Brotteaux, laissés à découvert.

Vers le nord, au delà des remparts du ^{xiv}^e siècle (qui prenaient naissance, sur les bords du Rhône, à la tour des Serpents, pour se développer jusqu'à la porte de la Roche, sur la Saône, en passant successivement par les tours du Griffon, Saint-Marcel et Saint-Vincent), jusqu'aux remparts bastionnés édifiés, par Louis XII, sur la colline Saint-Sébastien (aujourd'hui boulevard de la Croix-Rousse), quelques rares maisons s'élevaient seules parmi la verdure de gais jardins. Ce fut alors que l'architecte Jehan Maignan (3)

(1) MARTELLANGE (Etienne), architecte (1568-1644), né à Lyon, fut admis à la Compagnie de Jésus le 24 février 1599. Il est l'auteur de nombreux collèges et noviciats de jésuites.

(2) PICQUET (Pierre), recteur de l'Aumône de Lyon (hospice de la Charité), s'occupa activement, en 1616, de la construction de cet hospice avec E. Martellange.

(3) MAIGNAN (Jehan), maître d'œuvre. Il figure comme maître de métier pour les peintres dans les syndicats, de 1578 à 1600.

Reçoit en 1582 6 écus d'or pour les « portraits » qu'il avait faits pour la gravure des calices, platines et « chapeaux » que la ville avait fait faire pour être envoyés à Notre-Dame de Lorette à cause de la peste.

En 1590, D. Jean Thurria, prieur, lui donna le prix fait pour la construction de l'église de la Chartreuse. Il est dispensé cette année de garde et du guet à cause de cette entreprise.

En 1595, il est chargé avec Jean Perrissin, maître peintre, des compositions et peintures de décorations pour l'entrée à Lyon de Henri IV et notamment d'un bateau que la ville avait fait construire pour le service du roi.

trava, sur l'emplacement incomparable du domaine de Jean-la-Girofiée, les fondations de la Chartreuse de Lyon. La situation du nouveau bâtiment était tout à fait séduisante, en face de la colline de Fourvières, surplombant la Saône, ayant à ses pieds la ville tout entière, il regardait, à droite et à gauche, à perte de vue, les montagnes.

Ce fut là le point de départ d'importantes constructions sur le coteau : les Carmélites s'établissaient peu après (1626) au domaine de la Gella, sur le sommet de la côte Saint-Vincent ; les Feuillants édifiaient leur monastère sur le boulevard Saint-Clair, et les Augustins leur église (aujourd'hui Saint-Denis) au delà des remparts (1628). Ces travaux provoquèrent une poussée de constructions particulières qui vinrent former le noyau du futur quartier de la Croix-Rousse.

Si de nouveaux quartiers surgissent, si la presqu'île voit naître une cité nouvelle, le centre de la ville, c'est-à-dire l'ancien quadrilatère renfermant, aux siècles précédents, la « cité bourgeoise », va être doté de vastes monuments.

Dès 1607, le Grand Collège de la Trinité, œuvre du Père Martellange, commence à sortir de terre ; adossé, d'une part, aux courtines du Rhône, il est encadré par les rues Gentil et de Petestroit. La façade de la Chapelle seule retient l'attention, elle indique une recherche d'art architectural, bien qu'un certain manque d'harmonie dans les proportions trahisse l'inexpérience. L'architecte n'a cherché là — comme, d'ailleurs, en son projet pour l'hospice de la Charité — que la simplicité et la commodité.

A quelques centaines de mètres plus bas, le long du Rhône, nous trouvons l'Hôtel-Dieu. En 1623, cet hôpital ne possédait, à la descente du Pont du Rhône, qu'un espace restreint et des bâtiments insuffisants pour les soins à donner à une population toujours croissante.

Les recteurs de l'Hospice — notables de la ville réélus, par moitié, chaque année et qui régissaient l'Hôtel-Dieu — résolurent son agrandissement. Un nommé Laure, bourgeois de Lyon, se chargea de présenter les plans qui servirent à édifier cette merveilleuse partie de l'hôpital que nous admirons encore aujourd'hui. Ces bâtiments, disposés en plan cruciforme, sont les premiers qui se présentent à l'entrée de la cour de la Croix, sur la place de l'Hôpital. Le cloître ne comporte que de simples arcades d'un aspect sévère, mais, au fond, dominant l'ensemble, surgit le superbe dôme du ^{xvii}^e siècle, il est contrebouté par quatre tourelles quadrangulaires coiffées de pignons, un double lanternon ajouré surmonte l'édifice et lui donne cette élégance que lui envient nos monuments modernes.

La chapelle qui y est adjointe, placée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, fut érigée, entre 1637 et 1645, grâce aux libéralités de nombreux citoyens sans qu'il en coûtât rien à l'Administration de l'hôpital. Elle comporte une imposante façade, d'une rare originalité, œuvre de l'architecte lyonnais Guillaume Duccet, celui-ci sut, très heureusement, prendre ce parti magistral — qui place le monument en bon rang parmi les belles églises du règne de Louis XIII — en faisant reposer le grand arc de la façade sur des pilastres ioniques. Les deux clochers, qui l'encadrent harmonieusement, sont décorés, de haut en bas, par de larges chutes de fleurs et de fruits ; leur couverture, en dôme allongé, est surmontée de campaniles ajourés qui se détachent légèrement sur le ciel (1).

(A suivre.)

ROGATIEF LE NAIL.

En 1600, il est chargé d'un travail analogue pour l'entrée à Lyon de Marie de Médicis.

(1) Une des raisons données pour obtenir la destruction de ce monument d'une réelle valeur architecturale est que le tympan frontal est lourd et de mauvais goût.

L'ignorance du rapporteur éclate ici manifeste ; en effet, un simple examen eût éclairé un homme compétent : le tympan n'est pas de l'époque de Louis XIII. Le tympan primitif (qui pourrait être rétabli et dont nous donnerons quelque jour un essai de restitution) était composé de fines volutes, au centre desquelles s'épanouissait une fleur de lys de grandes dimensions ; celle-ci, martelée à la Révolution, fut remplacée en 1820 par le tympan actuel.



LYON. — VUE PERSPECTIVE PRISE DE LA RIVE GAUCHE DU RHÔNE, D'APRÈS ABRAHAM BOSC.
Gravure de C. SAVARY et B. GAULTIER (1626).

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de *Vonnas* a adopté le projet de reconstruction du pont de *Verdemont*; la dépense est de 19.000 francs. — Une enquête « de commodo et incommodo » vient d'être ouverte à *Pont-d'Ain* sur le projet d'acquisition de terrains pour la construction d'une école au hameau d'Oussiat.

ALLIER. — Le Conseil général a voté un emprunt de 70.000 francs pour faire face à la dépense de construction d'une caserne de gendarmerie à *Gannat*.

CÔTE-D'OR. — La ville de *Dijon* s'est engagée à contribuer pour 300.000 francs dans les dépenses nécessaires pour la construction d'un nouveau casernement destiné au logement du 48^e d'artillerie, récemment créé dans cette ville. Viennent d'être déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par cette ville en vue de l'amélioration de son alimentation en eau potable; ils s'élèvent au total de 850.000 francs. Un devis de 125.000 francs pour divers travaux d'aménagement à l'hôpital général a reçu l'approbation de la Commission administrative et un avis favorable du Conseil municipal dijonnais.

DOUBS. — M. Surleau, architecte à *Montbéliard*, a établi un projet d'agrandissement de la fontaine de la Champagne à *Montbéliard*, et établissement d'une conduite d'eau: le montant est de 2.386 francs, avec cautionnement de 80 francs. — Des réparations s'élevant à 5.500 francs vont être entreprises au presbytère de *Saint-Antoine*. — Le Syndicat intercommunal de *Labergement-Sainte-Marie* va faire construire une passerelle en fer de 27 m. 40, dont le montant est prévu pour 3.700 francs, sur le Doubs. — Un crédit de 6.775 francs est affecté par la commune de *Gilley* à la restauration de deux réservoirs et travaux divers dans les édifices communaux. — La construction d'une citerne dans la pâture communale de la *Planée* est prévue pour 4.600 francs. — L'aménagement d'une salle de mairie et réparations diverses au bâtiment des écoles de la *Maison-du-Bois* entraîneront une dépense de 2.600 francs.

ISÈRE. — La commune de *Bourg-de-Péage* affecte une somme de 105.000 francs à l'installation d'écoles rue des Royennais. — Une somme de 16.000 francs est consacrée à *Rives* à l'agrandissement du cimetière.

JURA. — La ville de *Dôle* va procéder à des travaux de construction d'égouts.

LOIRE. — La commune d'*Izieux* affecte un crédit de 10.000 francs à la construction d'un pont à la *Chabare*. — Une somme de 20.000 francs est affectée à la restauration du Palais de Justice de *Saint-Etienne*; la question d'installation de bains-douches, dans cette ville, derrière l'hôtel de ville, est adoptée en principe; la dépense serait de 45.000 fr.

PUY-DE-DÔME. — Est projetée à *Cellule* la construction d'une école de filles.

RHÔNE. — M. Berne, ingénieur, a été chargé d'établir les projets suivants à *Tassin-la Demi-Lune*: réfection de la canalisation et du réservoir communal, 29.500 francs; établissement d'un lavoir public, 2.800 francs.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Une dépense de 200.000 francs est prévue à *Montceau-les-Mines* pour la construction et l'aménagement de l'hôpital de *Galuzot*.

VAUCLUSE. — M. Paul Adam, ingénieur des ponts et chaussées de la Compagnie d'Orléans, a établi un projet s'élevant à 150.000 francs, pour l'adduction d'eau potable et l'assainissement de *Cadenet*. — Un emprunt s'élevant à 280.000 francs est contracté par la ville d'*Avignon* en vue de la construction d'un collège de jeunes filles.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 22 Août au 10 Septembre 1910.

Rue Vendôme, 171. Maison. Arch., M. Martinon, rue Pierre Corneille, 12.

Rue Duguesclin, 284. Annexe. Régiss., M. Thomas. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.

Place Dumas-de-Loire, 9. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Charpentier, rue Saint-Georges, 100.

Montée des S. Maison. Propr., MM. Gillet et fils, quai de Serin, 9.

Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue Paul-Bert, 237. Maison. Propr., M. Vincent, rue Poncet, 8.

Boulevard Pommerol, 50. Annexe. Propr., M. Berger. Arch., MM. Gonnat et de Prandières, rue de la Cité, 8.

Rue Commandant-Faurax, 22. Annexe. Propr., Mlle Poulenas. Entrepr., M. Clermont, rue Vauban, 73.

Rue Raulin, 53. Villa. Propr., M. Ferry, cours Lafayette, 140.

Rue Richan, 14. Maison. Entrepr., M. Giaix, 25, rue du Chariot d'Or.

Rue Lamartine. Exhaussement. Propr., Mme veuve Rey. Arch., M. Michut, cours Lafayette prolongé, 13.

Avenue de Saxe, angle rue Servient. Bâtiment. Propr., M. Duplanil.

Rue Bellicard. Villa. Propr., M. Messieu, route de Genas, 28-30.

Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

Chemin des Quatre-Maisons. Maison. Propr., M. Sergentet. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Chemin des Quatre-Maisons. Maison. Propr., M. Laymand, rue de Toulon, 2. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Chemin des Quatre-Maisons. Maison. Propr., M. Masson, rue de la Part-Dieu, 62. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Chemin des Quatre-Maisons. Maison. Propr., M. Peyrard, route de Vienne, 79. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Rue Moncey, angle avenue Jules-Ferry. Maison. Propr., M. Chambost, cours Henri, 21. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

Rue Moncey (gare des Brotteaux). Maison. Propr., M. Aurard, quai de la Guillotière, 14. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

Rue Moncey (au-devant de la gare des Brotteaux). Maison. Propr., Mme veuve Buffard, quai des Brotteaux, 23. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

Avenue Jules-Ferry. Maison. Propr., M. Dubost, rue Masséna, 82. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

Rue Moncey (angle des rues Waldeck-Rousseau et Cuvier). Maison. Propr., M. Durand, avenue de Saxe, 205. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

Boulevard du Nord, 25. Annexe. Propr., M. Denis. Arch., M. Baure, rue Alphonse-Fochier, 4. Entrepr., MM. Grange frères, rue Laurencin, 1.

Chemin Montribloud. Annexe. Propr., M. Carret. Entrepr., M. Courty, à Ecully.

Impasse Bellœuf, 14. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Bonnet.

Rue Alfred-de-Musset, 7. Annexe. Propr., M. Chambon.

Route de Vienne, 80 bis. Hangar. Propr., M. Cottaz. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

Avenue Jules-Ferry. Maison. Propr., M. Chavepeyre, cours Vitton, 95. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Corneille, 12.

Montée Saint-Barthélemy, 27. Annexe. Propr., Œuvre des convalescents. Arch., M. Michel, rue des Prêtres, 4.

Rue Bara, 18, angle rue Saint-Charles. Maison. Propr., M. Fiol.

Grande rue de Monplaisir, 146. Hangar. Propr., M. Lafont. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.

Boulevard Pinel, 17. Maison. Propr., M. Pothignon. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.

Rue du Transval, 8. Maison. Propr., M. Lebeau, grande rue de Monplaisir, 170.

Rue Saint-Charles. Maison. Propr., Mme veuve Trevenay, impasse Bellœuf, 14.

Grande rue de la Croix-Rousse, 73. Maison. Propr., M. Rose. Rég., M. Delastre, place de la Croix-Rousse, 18.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

16 Septembre 1910

DROITS D'ACCISE EN SUS
des 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	155 »	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — — jaune	162 50	167 50
Etain Banca en lingots	422 50	427 50
— Billiton et détroits en lingots	422 50	427 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	39 »	40 »
— ouvré: tuyaux et feuilles	42 »	43 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	57 »	58 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »	76 »
— — — — — Autres marques.	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	210 »	220 »
— laminé.	330 »	400 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	22 50	23 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 30 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts sous les chemins vicinaux ordinaires n°s 45 « de la Vitriolerie à Saint-Pons, et 115 du Rhône ». Montant, 24.453 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Dubian, 9,85 p. 100. — Brun, 7,75 p. 100. — Taboury, 7 p. 100. — Monin, 7 p. 100. — Adjud., M. Védrine Louis, rue Voltaire, 1, à Lyon, 11,35 p. 100 de rabais.

Alpes-Maritimes. — 3 septembre. — *Mairie de Nice.* — Service du génie. Construction de casernements pour un régiment d'infanterie coloniale, à Draguignan. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 668.440 fr. Adjud., M. Desgeorges, à Antibes, 21 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, etc. Montant, 96.140 fr. Adjud., M. Signoret, à Nice, 27 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie, ferronnerie. Montant, 67.490 fr. Adjud., M. Guerre, à Nice, 22,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente métallique. Montant, 120.190 fr. Adjud., M. Piana, à Marseille, 16,10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie, cuivrie. Montant, 13.260 fr. Adjud., M. Giribonne, à Marseille, 19 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 18.250 fr. Adjud., MM. Biagioni frères, à Marseille, 43 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 3 septembre. — *Mairie de Marseille.* — Service du génie. Construction à forfait à Marseille, d'un stand de 200 m n° 1 1^{er} lot. Soumissionnaires : MM. Julien frères, 43.500 fr. — Koche, 43.775 fr. — Grava, 46.900 fr. — Christillin et Chauvet, 47.500 fr. — Pécenot, 48.000 fr. — Taxil, 55.000 fr. — Adjud., M. Resch, à Marseille, au prix forfaitaire de 43.292 fr. — 2^e lot. Soumissionnaire : M. Piana, 11.500 fr. — Adjud., M. Pécenot, à Marseille, au prix forfaitaire de 10.300 fr.

Côte-d'Or. — 30 août. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Largement les-Seurre. Construction d'une salle des fêtes et d'un marché couvert. Montant, 28.500 fr. Soumissionnaires : MM. Morais, 10 p. 100. — Urbain, 9 p. 100. — Lambert, 6 p. 100. — Rigaud, 1 p. 100. — Theuillat, 5 p. 100. — Pouletty, 5 p. 100. — Adjud., M. Catella, à Seurre, 12 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 1^{er} septembre. — *Hospice de Châtillon.* — Construction de cabinets d'aisances. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 2.600 fr. Soumissionnaires : MM. Grandin, 1 p. 100. — Lecoq, 6 p. 100. — Adjud., M. Constant Emile, à Châtillon, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Plâtrerie. Montant, 1.260 fr. Soumissionnaires : MM. Bordeneuve, 11 p. 100. — Grandin, 5 p. 100. — Adjud., M. Bernard Louis, à Châtillon, 15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente, couverture, etc. Montant, 940 fr. Soumissionnaires : MM. Lallement, 2 p. 100. — Hory, 1 p. 100. — Adjud., M. Verreaux, 12, rue Charrue, à Dijon, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie, serrurerie, etc. Montant, 900 fr. Soumissionnaire : M. Eté, 2 p. 100. — Adjud., M. Wavrin, à Monthard, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plomberie et canalisation. Montant, 2.050 fr. Soumissionnaires : MM. Verreaux, 17 p. 100. — Hory, 5 p. 100. — Lallement, 15 p. 100. — Adjud., M. Argenton, 5, place de la République, à Dijon, 23,50 p. 100 de rabais.

Doubs. — 6 septembre. — *Préfecture.* — Cusance. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 3, entre le territoire de Lanans et le chemin de grande communication n° 21 (point kil. 7 kil. 350) sur 1.755 mètres. Montant, 86.374 fr. 31. Soumissionnaires MM. J. Lécuyer, 10 p. 100. — E. Martin, 6 p. 100 d'augmentation. — MM. F. Fharghin, 3 p. 100. — C. Pajot, 5 p. 100. — Adjud., M. Ferdinand Castoldi, à Breurey-les-Faverney, 8 p. 100 de rabais.

Doubs. — 6 septembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux et vicinaux. — 2^e lot. Pelouse. Réparations à l'école de filles. Montant, 2.350 fr. Soumissionnaires : MM. A. Morin, 1 p. 100. — A. Ronne, 5 p. 100. — E. Burcher, 6 p. 100. — S. Cérutti, 6 p. 100. — C. Cérutti, 10 p. 100. — A. Foriga, 13 p. 100. — Adjud., M. Hippolyte Renaud, à Pelousey, 18 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Réparation du pont de « la Roche » sur le Cusancin au point kilométrique 1 k. 170 (chemin de grande communication n° 21). Montant, 6.448 fr. 90. Soumissionnaire : M. J. Lécuyer, 5 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Jean Malterre, à Baume, 3 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Reconstruction partielle d'un mur de soutènement entre les points kilométriques 5 k. 542 et 5 k. 715 au territoire de Cusance, sur 119 mètres, chemin de grande communication n° 21. Montant, 5.663 fr. 21. Soumissionnaires : MM. J. Lécuyer, 6 p. 100. — J. Malterre, 6 p. 100. — Adjud., M. Gustave Riedinger, à Baume, 5 p. 100 de rabais.

Doubs. — 6 septembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 13. Reconstruction du pont de Reculot sur la rivière « le Doubs » au territoire de Byans. Terrassements et maçonneries. Montant, 11.940 fr. 78. Non adjugé. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 28. Redressement et élargissement du contour « Sous la Roche », sur 260 mètres, aux territoires de Bavans et de Bart. Montant, 9.323 fr. 47. Adjud., M. Antoine Andréoli, à Montbéliard, 3 p. 100 de rabais.

Gard. — 7 septembre. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires pendant 4 ans et 3 mois, à compter du 1^{er} octobre 1910. — 4^e lot. Peinture, tenture et vitrerie. Montant annuel, 2.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Poulhon, 8 p. 100. — C. Cerveau, 9,86 p. 100. — Adjud., M. Jules Servièrre, 14, rue Sainte-Anne, à Nîmes, 10 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 4 septembre. — *Mairie de Solignac-sur-Loire.* — Construction d'écoles mixtes. 1^{er} lot. Hameau de Concis. Montant, 11.662 fr. 48. Adjud., M. Boyer, à Concis, prix du devis. — 2^e lot. Hameau de Colandre. Montant, 10.477 fr. 85. Adjud., M. Bonnet, à Solignac, prix du devis.

Haute-Savoie. — 1^{er} septembre. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Saint-Paul. Réfection de la toiture de l'église. Montant, 5.000 fr. Adjud., M. C. Lugrin, à Lugrin, 11 p. 100 de rabais.

Hérault. — 4 septembre. — *Mairie de Vendémian.* — Construction d'un groupe scolaire et d'une salle de mairie. Montant, 34.000 fr. Non adjugé.

Isère. — 3 septembre. — *Mairie de Vienne.* — Aménagement d'une école primaire supérieure de jeunes filles et d'une école maternelle. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 35.910 fr. 48. Soumissionnaires : MM. Lagnier, 1 p. 100. — Ferrero, 3 p. 100. — Durand, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Bourdier, prix du devis. Non adjugé. — 2^e lot. Ciments. Montant, 13.647 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Bourdier, 9,10 p. 100. — Durand, 2 p. 100. — Ferrero, 3,25 p. 100. — Cancia, 10,1 p. 100. — Lagnier, 8 p. 100. — Adjud., M. Miniggio, à Vienne, 12,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 15.522 fr. Soumissionnaires : MM. Deliernas, 12 p. 100. — Arnaud, 10,55 p. 100. — Laurent, 5 p. 100. — Adjud., M. Ronjat, à Vienne, 15,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 49.664 fr. 37. Soumissionnaires : MM. Bécameil, 5,05 p. 100. — Janique, 12,25 p. 100. — Collot, 9 p. 100. — Trabet, 8 p. 100. — Laurent, 2 p. 100. — Mathias, 16,10 p. 100. — Gilodi, 12 p. 100. — Adjud., Ouvriers menuisiers, à Vienne, 18 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 16.078 fr. 61. Soumissionnaires : MM. Clamaron, 13,75 p. 100. — Bally aîné, 8,50 p. 100. — Laurent, 6 p. 100. — Adjud., M. Quéras, à Vienne, 21,16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 16.084 fr. Soumissionnaires : M. Botte, 9 p. 100. — Union ouvrière des plâtriers de Lyon, 20,50 p. 100. — M. Oriol, 26,10 p. 100. — Société ouvrière de Grenoble, 25 p. 100. — M. Prudhomme, 26,10 p. 100. — Union des entrepreneurs de Lyon, 20,35 p. 100. — Adjud., M. Giliert, à Vienne, 26,15 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie. Montant, 2.863 fr. Soumissionnaires : MM. Cléchet, 2 p. 100. — Cluzel, 5 p. 100. — Raffard, 15 p. 100. — Adjud., Association ouvrière de Grenoble, à Grenoble, 18,50 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Vitrerie. Montant, 2.800 fr. Soumissionnaires : MM. Fayolle, 25 p. 100. — Bonnetant, 23 p. 100. — Conceprio, 21,25 p. 100. — Rozand, 20 p. 100. — Adjud., M. Targe, à Vienne, 25,10 p. 100 de rabais.

Jura. — 8 septembre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Frontenay. Construction d'un lavoir couvert. Montant, 2.506 fr. 38. Soumissionnaire : M. F. Guillermoz, 1 p. 100. — Adjud., M. Henri Bonnard, à Poligny, 14 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Cousance. Réparations au clocher. Montant, 4.426 fr. 47. Soumissionnaire : M. J. Fléchon, 4 p. 100. — Adjud., M. Félix Guillermoz, à Passenans, 5 p. 100 de rabais.

Loire. — 4 septembre. — *Mairie de Saint-Haon-le-Châtel.* — Construction d'un groupe scolaire place des Tilleuls. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 22.035 fr. 55. Soumissionnaires : M. Darcon, 0,20 p. 100 d'augmentation. — MM. Bonnefoy, 2 p. 100. — Gardette, 2 p. 100. — Brivet, 3 p. 100. — Peylet, 4 p. 100. — Adjud., M. Drago, à Renaison, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture. Montant, 5.989 fr. 21. Soumissionnaires : MM. Drago, 1 p. 100. — Bonnefoy, 3 p. 100. — Darcon, 3 p. 100. — Duverger, 3 p. 100. — Chantelot, 4 p. 100. — Dubessy, 4 p. 100. — Joatton, 4 p. 100. — Durel, 4,75 p. 100. — Petitbout, 5,50 p. 100. — Deville, 5,90 p. 100. — Adjud., M. Jaquet, à Saint-Haon-le-Châtel, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 7.241 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Cherbut, 4 p. 100. — Dubessy, 4 p. 100. — Chantelot, 5 p. 100. — Constantin, 6 p. 100. — Renard, 6,60 p. 100. — Adjud., M. Duverger, à Saint-Haon-le-Châtel, 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 3.659 fr. 26. Soumissionnaire : M. Rathier, prix du devis. — Adjud., M. Rosina, à Saint-Haon-le-Châtel, 1 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 9 juin. — *Mairie de Clermont-Ferrand.* — Service du génie. Entretien des bâtiments militaires. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant annuel, 24.000 fr. Adjud., M. Durel, à Clermont, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant annuel, 19.000 fr. Adjud., M. Charrier, à Clermont, 12,20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie. Montant annuel, 6.000 fr. Adjud., M. Serve, à Clermont, 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couverture, plomberie. Montant annuel, 13.000 fr. Adjud., M. Bonculat, à Clermont, 10 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, fumisterie, peinture. Montant annuel, 10.000 fr. Adjud., M. Magaud, à Clermont, 26 p. 100 de rabais. — Billom. Montant annuel, 7.000 fr. Adjud., M. Charbonnier, à Billom, 2 p. 100 d'augmentation. — Riom. Montant annuel, 6.500 fr. Adjud., M. Jay, à Riom, 4 p. 100 de rabais. — Aurillac. Montant annuel, 17.000 fr. Adjud., M. Dancy, à Aurillac, 23 p. 100 de rabais. — Moulins. Montant annuel, 14.000 fr. Adjud., M. Baudron, à Moulins, prix du devis. — Montluçon. Montant annuel, 2.200 fr. Adjud., M. Soubrin, à Montluçon, prix du devis. — Vichy. Montant annuel, 5.500 fr. Adjud., M. Breton, à Vichy, 6 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 31 août. — *Mairie de Charolles.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Construction d'un égout Grande-Rue. Montant, 3.100 fr. Soumissionnaire : M. Chaumet, 6 p. 100. — Adjud., M. Verchère, à Charolles, 21 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction d'un égout rue Condé. Montant, 1.680 fr. Soumissionnaires : MM. J.-M. Chaumet, 3 p. 100. — C. Chaumet, 9 p. 100. — Adjud., M. Verchère, 15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Réparations à la passerelle des Pascauds. Montant, 950 fr. Adjud., M. Verchère, 3 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 3 septembre. — *Hospices de Chalon-sur-Saône.* — Saunières. Construction d'un bâtiment d'exploitation. Montant, 20.767 fr. 67. Non adjugé.

Saône-et-Loire. — 5 septembre. — *Sous-préfecture de Louhans.* — La Chapelle-Saint-Sauveur. Agrandissement de l'école de filles. Montant, 21.643 fr. 34. Adjud., M. Jean-Baptiste Moret, à la Chapelle-Saint-Sauveur, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 5 septembre. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Saint-Usage. Restauration de l'école de filles et aménagement d'un bureau de poste. Montant, 7.117 fr. 34. Adjud., M. Fevre-Delorme, à Louhans, 1 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 28 août. — *Mairie de Morières.* — Fourniture de matériaux d'empierrement nécessaires à l'exécution de rechargements extraordinaires destinés à améliorer la viabilité des chemins vicinaux ordinaires de

a commune de Morières. Montant, 9.402 fr. Soumissionnaires : MM. J. Dupuis, 3 p. 100. — M. Combe, 5 p. 100. — L. Richard, 7 p. 100. — Guiet frères, 9 p. 100. — F. Faure, 13 p. 100. — Adj. M. Julien, Claretton, au Thor, 14 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 26 septembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Villefranche.* — Construction d'une école au quartier de Bèligny. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, etc. Montant, 22.521 fr. 67. Cautionnement, 1.200 fr. — 2^e lot. Menuiserie et serrurerie. Montant, 9.800 fr. 47. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.819 fr. 10. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Rhône. — Mardi 4 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit, et en cailloux roulés. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue d'Oran, entre les rues d'Algérie et de Constantine et rue d'Alger entre le cours Suchet et la rue Bichat. Montant des travaux prévus, 15.222 fr. 80. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue des Trois-Pierres, entre la rue Pasteur et la rue de Marseille. Rue des Passants, entre le cours Gambetta et l'avenue de Saxe. Montant des travaux prévus, 15.745 fr. 50. Cautionnement, 800 fr. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, place Voltaire, chaussée nord. Rue de l'Abondance, entre la rue Danton et le boulevard de la Part-Dieu. Montant des travaux prévus, 20.362 fr. 40. Cautionnement, 1.000 fr. — 4^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, grande rue de Cuire, entre la rue Hénon et le n° 72 bis. Montant des travaux prévus, 15.094 fr. 50. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Jean-Carriès et rue du Tunnel. Montant des travaux prévus, 16.360 fr. 50. Cautionnement, 800 fr. — 6^e lot. Pavage en cailloux roulés, de la chaussée à établir rue Vendôme, entre la rue de Séze et le cours Lafayette. Montant des travaux prévus, 8.814 fr. 25. Cautionnement, 450 fr. — Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Vendredi 7 octobre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Construction d'une couverture en ciment armé au stand de la caserne Lamothe. Cautionnement définitif 1/20^e du prix forfaitaire. — Demandes d'admission au chef de génie, 14, quai Gailleton, à Lyon, avant le 23 septembre. Renseignements à la chefferie du génie, 44, quai Gailleton, à Lyon.

Rhône. — Mardi 11 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Egot du 4^e type, rue des Fantassques et rue Philibert-Delorme. Montant des travaux prévus, 8.109 fr. 75. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Egot du 4^e type, cours Gambetta et rue Eugène-Pottier. Montant des travaux prévus, 38.595 fr. 25. Cautionnement, 1.800 fr. — 3^e lot. Egot tubulaire, rue Chazière. Montant des travaux prévus, 5.475 fr. 35. Cautionnement, 250 fr. — 4^e lot. Egot du 4^e type, rue de la Claire et rue Chénard. Montant des travaux prévus, 25.936 fr. 40. Cautionnement, 1.200 fr. — 5^e lot. Egot du 4^e type, rue de la Quarantaine. Montant des travaux prévus, 12.888 fr. 68. Cautionnement, 700 fr. — 6^e lot. Egot du 4^e type, place Puvis-de-Chavannes. Montant des travaux prévus, 5.084 fr. 70. Cautionnement, 250 fr. Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 11 octobre, 2 h. — *Mairie de Belleville-sur-Saône.* — Constructions neuves formant annexes à l'hôpital-hospice. Montant, 103.215 fr. Cautionnement, 5.160 fr. 75. — Visa, quatre jours avant l'adjudication, par M. Mathias, architecte à Villefranche. — Les soumissions devront être déposées les 7, 8 et 9 octobre, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 25 septembre, 10 h. — *Mairie de Commentry.* — Installation de bornes en fonte avec barres d'attache au champ de foire. Montant, 8.400 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa par M. Brin, agent voyer à Commentry. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Dimanche 9 octobre, 2 h. — *Mairie de Breil.* — Prolongement de la canalisation de la Maglia jusqu'au réservoir de la Chiappera sur 1.930 mètres et dépose de la canalisation de Granile sur 1.100 mètres. Montant, 15.866 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 25 septembre, 10 h. — *Mairie de Lamastre.* — Agrandissement du cimetière de Macheville. Montant, 6.782 fr. 67. Cautionnement, 500 fr. Frais, 180 fr. — Visa, deux jours avant l'adjudication, par M. le Maire de Lamastre et par M. Mathurin Desrieux, architecte à Tournon. — Un minimum ou un maximum de rabais pourront être fixés. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Dimanche 25 septembre, 2 h. — *Mairie de Banne.* — Construction d'une école mixte au hameau de l'Houme. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa par M. Jamme, architecte à Privas. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Ardèche. — Mercredi 28 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 2. Construction d'une chaussée entre 29 k. 400 et 39 k. 260, sur 9.860 m. (territoire des communes de Mézilhac et Lachamp-Raphaël). Montant, 24.194 fr. 80. A valoir, 7.805 fr. 20. Total, 32.000 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais, 85 fr. — 2^e lot. Saint-Martin-l'Inférieur. Chemin vicinal ordinaire n° 24. Construction d'un pont de trois arches surbaissées de 12 mètres d'ouverture sur la rivière de Lavaizou et raccordement

aux abords, sur 142 m. 50. Montant, 19.700 fr. Cautionnement, 500 fr. Frais, 55 fr. — Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Samedi 24 septembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Château-neuf-Martignes. Construction d'une école de garçons au hameau d'Ensues. Montant, 12.750 fr. Cautionnement, 590 fr. — Renseignements à la préfecture et à la mairie de Château-neuf-Martignes.

Doubs. — Vendredi 7 octobre, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de 60 mc. de peuplier en grume, en trois lots. Réadjudication des lots non adjugés le 28 octobre, au même lieu et à la même heure. — Renseignements à la direction d'artillerie de Besançon, rue Mégevand.

Drôme. — Vendredi 30 septembre, 2 h. — *Mairie de Montélimar.* — Service du génie. Construction d'une poudrerie. Cautionnement définitif 1/20^e du prix forfaitaire. — Renseignements à la chefferie du génie, 44, quai Gailleton, à Lyon, et à Montélimar, caserne Saint-Martin.

Haute-Saône. — Jeudi 22 septembre, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Pennesières. Adduction d'eau. Montant, 17.456 fr. 01. Cautionnement, 870 fr. — 2^e lot. Noroy-le-Bourg. Agrandissement du cimetière. Montant, 4.823 fr. 36. Cautionnement, 240 fr. — 3^e lot. Noroy-le-Bourg. Construction d'un aqueduc en tuyaux de ciment. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 50 fr. — 4^e lot. Noroy-le-Bourg. Etablissement d'un branchement de conduite alimentant une borne-fontaine. Montant, 1.206 fr. 93. Cautionnement, 60 fr. — 5^e lot. Montbozon. Agrandissement du cimetière. Montant, 4.774 fr. 43. Cautionnement, 238 fr. — 6^e lot. Montjustin. Couverture de la fontaine-lavoir de la section de Velotte. Montant, 1.379 fr. 08. Cautionnement, 68 fr. — 7^e lot. Aisey. Couverture d'un lavoir, démolition d'un hangar et réparation au captage de la fontaine de Richecourt. Montant, 1.316 fr. 18. Cautionnement, 65 fr. — 8^e lot. Chariez. Réparations aux fontaines de la rue de la Cure. Montant, 2.941 fr. Cautionnement, 147 fr. — 9^e lot. Anchenoncourt. Adduction d'eau. Montant, 27.898 fr. 05. Cautionnement, 1.395 fr. — 10^e lot. La Demie. Construction d'un lavoir et réfection d'un autre lavoir. Montant, 1.280 fr. 50. Cautionnement, 64 fr. — 11^e lot. Varogne. Reconstruction d'une fontaine. Montant, 2.518 fr. 50. Cautionnement, 150 fr. — 12^e lot. Varogne. Réfection du pavage de deux fontaines. Montant, 497 fr. 90. Cautionnement, 25 fr. Auteurs des projets : 1^{er} à 8^e lots, MM. Humbaire, architecte à Vesoul; 9^e à 12^e lots, M. Humbert, architecte à Vesoul. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 22 septembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Bellevaux. Construction d'une école de filles avec classe enfantine. Montant, 28.125 fr. 85. A valoir, 1.467 fr. 86. Total, 29.593 fr. 71. Cautionnement, 1.450 fr. — Visa par M. Quiblier, architecte à Thonon-les-Bains. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Samedi 1^{er} octobre, 2 h. — *Mairie de Thônes.* — Construction d'un groupe scolaire à Thônes, rue des Clefs. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonneries, taille, gros fers, plâtrerie et peinture. Montant, 91.265 fr. 24. A valoir, 4.563 fr. 25. Total, 95.828 fr. 49. Plus-value pour augmentation de prix, 4.166 fr. 57. Montant total, 99.995 fr. 06. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Charpenterie, couverture, clôture, garde-neige. Montant, 30.445 fr. 88. A valoir, 1.522 fr. 29. Total, 31.968 fr. 17. Cautionnement, 1.500 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 16.988 fr. 17. Cautionnement, 850 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.812 fr. 26. Cautionnement, 140 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, vitrerie, zinguerie. Montant, 6.239 fr. 30. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Hérault. — Jeudi 6 octobre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Lunel. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 6.300 fr. Cautionnement, 220 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 3.700 fr. Cautionnement, 130 fr. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Mercredi 12 octobre, 2 h. — *Mairie de Crémieu.* — Aménagement d'un groupe scolaire de filles et d'une école maternelle dans le couvent des Ursulines. Adjudication au rabais des travaux ci-dessus, en un seul lot. Montant de la dépense, 46.447 fr. 83. — Renseignements à la mairie de Crémieu ou chez M. Lambert, architecte à Lyon, cours Gambetta, 1, mardi, mercredi, vendredi, de 9 heures à 11 heures. — Visa des certificats dix jours avant l'adjudication.

Jura. — Jeudi 29 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Lot unique. Commune de Vevy. Réparations des toitures des bâtiments communaux. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Pelletier, architecte à Lons-le-Saunier, à 4.178 fr. 87. A valoir, 370 fr. 73. Cautionnement provisoire et définitif, 130 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division).

Loire. — Jeudi 29 septembre, 10 h. — *Mairie d'Isieux.* — Construction d'un égout. Montant, 3.700 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — 1^{er} octobre. — *Hospices civils de Saint-Etienne.* — Travaux de revêtement faïence à exécuter dans la cuisine de l'hôpital, à Bellevue, estimés à environ 4.000 fr. — On peut prendre connaissance, au bureau de l'architecture et régie des hospices, rue de la Badouillère, du devis et des conditions particulières établies à ce sujet et ce, jusqu'au samedi 1^{er} octobre, à 6 heures du soir.

Loire. — Dimanche 2 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Just-en-Chevalet.* — Construction d'un groupe scolaire. Montant, 45.000 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Paszkowicz, architecte, 19, place du Marché, à Roanne.

Loire. — Samedi 8 octobre, 11 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'un égout place Royet et rue de la Providence. Le montant

des travaux est évalué par le détail estimatif à la somme totale de 14.200 fr., savoir : travaux à l'entreprise, 13.480 fr. 64. Somme à valoir, 719 fr. 36. Total, 14.200 fr. Cautionnement, 800 fr. — Visa du certificat de capacité par l'ingénieur directeur du service de la voirie, huit jours au moins avant celui de l'adjudication. — Les plans, devis et cahiers des charges, bordereaux des prix, détails estimatifs du projet, etc., sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés jusqu'au jour de l'adjudication.

Loire. — Samedi 8 octobre, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Pavage en pavés de gros échantillon en un seul lot : 1^{er} rue Barroin, entre la limite du pavé actuel et la rue des Acières; 2^e rue des Acières entre la rue Barroin et le ruisseau le Bessard. Le montant des travaux est évalué par le détail estimatif à la somme totale de 93.000 fr., savoir : Rue Barroin. Travaux à l'entrep., 28.093 fr. 81. A valoir, 1.906 fr. 19. Total, 30.000 fr. Rue des Acières. Travaux à l'entreprise, 58.224 fr. 43. Somme à valoir, 4.775 fr. 57. Total, 63.000 fr. Total égal, 93.000 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — Visa du certificat de capacité par l'ingénieur directeur de la voirie, huit jours au moins avant celui de l'adjudication. — Les plans, devis et cahiers des charges, bordereaux des prix, détails estimatifs des projets, sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, jusqu'au jour de l'adjudication.

Puy-de-Dôme. — Samedi 1^{er} octobre, 2 h. — *Mairie de Clermont Ferrand.* — Construction d'un pont avec tablier métallique sur le ruisseau de Tiretaine, à Pontgêve. Terrasse, maçonnerie, chaussée. Montant, 23.000 fr. Cautionnement, 650 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 23 septembre, 2 h. 1/2 — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'un hôtel pour la Chambre de commerce de Chalon, Autun et Louhans. — 1^{er} lot, Terrassements, maçonnerie, pierre de taille, pose des fers, charpente. Montant, 62.228 fr. 76. Cautionnement, 2.500 fr. — 2^e lot, Menuiserie. Montant, 13.670 fr. 41. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot, Zinguerie, couverture sanitaire. Montant, 4.818 fr. 70. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot, Serrurerie. Montant, 11.407 fr. 59. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot, Plâtrerie, peinture, papiers peints. Montant, 14.662 fr. 44. Cautionnement, 700 fr. — 6^e lot, Vitrierie, glaces. Montant, 2.508 fr. 06. Cautionnement, 100 fr. — Lot réservé. Staff, gros fers, marbrerie, sculpture, électricité, calorifère, mobilier, mitoyennetés et surcharges. Mont., 26.883 fr. 33. — Renseignements au secrétariat de la Chambre de commerce.

Saône-et-Loire. — Dimanche 16 octobre, 1 h. — *Mairie de Suin.* — Aménagement de l'école de filles dans l'ancien presbytère et construction d'un préau à l'école des garçons. Montant, 27.500 fr. Cautionnement, 1.300 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Dimanche 16 octobre, 2 h. — *Mairie de Gergy.* —

Construction d'un bureau de poste. Auteur du projet, M. Larnoy, architecte à Verdun-sur-le-Doubs. — 1^{er} lot, Terrassements, maçonnerie. Montant, 9.280 fr. 26. — 2^e lot, Charpente et menuiserie. Montant, 4.401 fr. 55. — 3^e lot, Serrurerie, zingage, plomberie. Montant, 2.294 fr. — 4^e lot, Plâtres, peinture, vitrerie. Montant, 1.639 fr. 20. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Samedi 1^{er} octobre, 2 h. — *Préfecture.* — Démolition de la passerelle provisoire établie sur le bras droit du Rhône, à Avignon. Cautionnement provisoire, 6.000 fr., définitif, 12.000 fr. — Renseignements chez le receveur des domaines, 26, rue Banasterie, à Avignon.

SPECTACLES

CÉLESTINS Vendredi 16, première, par la troupe de la tournée Ullmann, avec Berthe Bady dans le principal rôle : *la Vierge Folle*, le plus récent et le plus tenace des succès parisiens, qui sera joué les jours suivants et n'aura qu'une série de six représentations.

THÉÂTRE-CASINO-KURSAAL Ce soir, soirée de gala avec M. Tauffenberger et sa troupe, dans *Gradule*, comédie; rentrée de Nitta-Jo, l'agréable diseuse; débuts des deux Domenis et du trio Iben Obed. — Spectacle fréquemment renouvelé.

THÉÂTRE DE L'HORLOGE La réouverture est toute prochaine, et les habitués apprécieront les transformations opérées : parquet en pente douce; double plafond vitré avec quatre aspirateurs pour enlever la fumée; partie réservée aux musiciens en contre-bas d'un mètre pour ne pas gêner la vue des spectateurs; scène machinée selon les conventions théâtrales, et pourvue d'un rideau de fer.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 55971

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste, 15 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50

Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, ardoises, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vauques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. En dépôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges modorés, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés ou sculptés.

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malléable et estampé, remplace la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc. depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire
9, Rue Boissac, LYON
Envoi d'Echantillons et Dessins

LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS
Primes et Conditions les plus avantageuses
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

Ascenseurs - Monte-Charges

E. PERRON & C^{ie}

Ingénieurs E. C. P.

CONSTRUCTEURS

ATELIERS et BUREAUX :

Rue de la Buire, 21, LYON

TÉLÉPHONE 25.91

PARIS MARSEILLE GENÈVE
48, rue Vavin 2 rue Tilsitt rue Petit-Seau

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs
Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ
des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général
39, rue de la Bourse à LYON